



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 64551

Texte de la question

M Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le démantèlement du réseau SNCF en zone rurale. En effet, depuis plusieurs années, la SNCF a privilégié systématiquement les grands axes de circulation et la création de lignes TGV, principalement consacrées aux trafics voyageurs et a dû envisager de nombreuses fermetures de lignes secondaires, consacrées aux transports de marchandises et aux déplacements personnels sur de courtes distances. Pourtant, l'encombrement du réseau routier est notoire, les risques d'accidents de la route n'ont cessé de s'accroître, et l'impact de la circulation routière sur l'environnement est, de l'accord de tous, devenu excessif. Il lui présente notamment le cas des lignes Carpentras-Avignon, et Carpentras-Orange. Entre ces trois villes existe un mouvement pendulaire de population fort important, mais aucune réouverture de ligne n'est prévue. Pourtant le trafic routier ne cesse de s'accroître et les problèmes de stationnements urbains sont de jour en jour plus aigus. La création de zones d'activités industrielles dans ce secteur géographique rendrait cette réouverture rentable et permettrait en outre une meilleure communication entre les communes rurales du centre du Vaucluse et les points d'arrêts de la ligne TGV. Il lui demande s'il entend, sur l'ensemble du territoire national comme dans le cas particulier qui vient d'être cité, intervenir pour sauvegarder et réhabiliter les réseaux ruraux ou interurbains de communication ferroviaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Conformément aux dispositions de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, la région Provence - Alpes - Côte d'Azur a renouvelé le 20 mars 1991 sa convention d'exploitation lui donnant compétence pour prendre, en concertation avec la SNCF, les décisions de restructuration ou d'amélioration qu'elle estime nécessaires pour les services d'intérêt régional. Actuellement, à la suite de plusieurs interventions, la SNCF étudie la faisabilité de la réouverture au service voyageurs de la section Sorgues-Carpentras avec une éventuelle modernisation des installations ainsi que la remise en service du tronçon Orange-Carpentras qui permettrait la desserte des zones industrielles existantes ou à venir, d'une part, et, d'autre part, le délestage du trafic fret de la ligne Sorgues-Carpentras. Au vu des résultats de cette étude, c'est en concertation avec les services de la SNCF que la région Provence - Alpes - Côte d'Azur et les collectivités territoriales intéressées pourront prendre la décision d'une éventuelle réouverture de ces lignes à un trafic ferroviaire de voyageurs et de fret.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64551

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5373